

Dates du programme du ..... au .....

Intitulé du programme :

**UCPa**  
SPORT ACCESS

## BULLETIN D'INSCRIPTION (+18 ANS)

### PARTICIPANT (Merci d'écrire en majuscules lisiblement)

NOM ..... Sexe  M  F  
PRÉNOM ..... Date de naissance ..... / ..... / .....

### COORDONNÉES (Merci d'écrire en majuscules lisiblement)

Adresse : .....  
CP : ..... Ville : .....  
Tél. portable : ..... Tél. domicile : ..... E-mail : .....

### CAS D'URGENCE (Merci d'écrire en majuscules lisiblement)

La personne à contacter est M<sup>elle</sup>/M<sup>me</sup>/M.

NOM : ..... PRÉNOM : .....  
Tél. portable : ..... Tél. domicile : .....

### ASSURANCE ANNULATION/INTERRUPTION/VOL/INDIVIDUELLE ACCIDENTS (Merci de cocher)

Je souscris la formule d'assurance Assur'jour (2€/jour)  Oui  Non  
Je souscris la formule d'assurance Assur'loisirs (20€/13 mois)  Oui  Non

Pour plus d'information sur les formules d'assurance et le détail des garanties, vous pouvez demander à l'accueil ou consulter l'espace assurance de notre site : <http://www.ucpa-assurloisirs.com>

Prélèvement bancaire  Oui  Non Nombre de paiements : .....

J'accepte de recevoir des informations de la part des entités du groupe UCPA ( UCPA Sport Vacances et ses filiales et UCPA Sport Loisirs et ses filiales). .....  Oui  Non

Je reconnais accepter de participer en tant que modèle à des prises de vue par l'UCPA.

Je cède ainsi tous mes droits d'utilisation de ces photographies à l'UCPA, laquelle sera en mesure de les utiliser selon sa convenance sur tous ses supports de communication sans limites ni de temps ni de lieu.

L'UCPA se réserve la possibilité de céder ces droits à l'ensemble des entités du Groupe UCPA qui pourront utiliser ces photographies dans les mêmes conditions, ce que j'accepte. Si vous ne souhaitez pas être pris en photographie ou en vidéo au cours de votre séance, nous vous remercions de faire une lettre indiquant votre refus. Cette lettre devra être jointe au présent bulletin d'inscription.

Je, soussigné(e) M<sup>elle</sup>, M<sup>me</sup>, M. .... certifie avoir pris connaissance et approuvé les conditions générales d'inscription et d'assurance de l'équipement.

Date : ..... "Lu et approuvé"  
Signature

Encart réservé au centre

# CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION INDIVIDUELS

## 1. Programme

L'UCPA propose des programmes sportifs permettant de participer à une ou des séance(s) d'activité(s) sportive(s) encadrée(s) et / ou d'accéder à un ou des espace(s) et matériels sportifs. Pour la description ou les tarifs d'un programme, vous devez vous reporter aux supports de communication disponibles à l'accueil du centre UCPA ou sur son site internet, qui indiquent :

- le ou les sports proposés,
- le ou les lieux de pratique,
- le nombre de séances et leur durée,
- la période de validité du programme,
- éventuellement les jours et horaires de pratique.

## 2. Modalités d'inscription

En fonction des centres UCPA, les inscriptions aux programmes se font :

- directement auprès du centre UCPA aux jours et heures d'ouverture d'accueil du public, et / ou,
- en ligne sur le site internet du centre UCPA.

En fonction des centres et après validation de l'ensemble des données personnelles et de la disponibilité des places dans le programme choisi, vous pouvez procéder au paiement du prix :

- en espèces,
- par carte de crédit,
- par chèque bancaire,
- par chèque Vacances,
- en coupons sport.

Dans le cas d'une inscription en ligne, le paiement s'effectuera uniquement par carte bancaire. Lorsque les inscriptions se font directement auprès du centre UCPA, et selon les modalités qui lui sont propres, certains programmes peuvent bénéficier d'un paiement fractionné. Dans ce cas l'intégralité des échéances correspondant au prix du programme est due. Les conditions générales d'inscription de l'UCPA sont réputées connues et acceptées dès le premier paiement (acompte compris) et quel que soit le mode de paiement (chèque, carte bancaire ou espèces). Toute communication de renseignements bancaires et toute acceptation de document émanant de l'UCPA impliquent aussi la connaissance et l'acceptation des conditions générales d'inscription.

Conformément à l'article L.121-20-4 du code de la consommation, les personnes inscrites à un programme ne bénéficient pas du délai de rétractation de sept jours.

## 3. Prix

Les prix des programmes ont été calculés au plus juste en fonction des conditions économiques connues au moment de l'impression des supports de communication. Ils n'ont pas de valeur contractuelle et vous sont confirmés lors de votre inscription.

## 4- Conditions de participation au programme

L'inscription à un programme sportif est nominative. Il ne vous est pas permis de céder ou transférer votre place à quiconque de quelque manière que ce soit, à titre gratuit ou onéreux. Avant toute inscription, nous vous recommandons de consulter un médecin afin d'obtenir un certificat d'aptitude à la pratique de l'activité sportive concernée. Dans le cadre de certaines activités spécifiques, un certificat médical de non contre indication à la pratique concernée (dont l'ancienneté ne devra pas excéder un an), sera demandé pour l'accès aux espaces sportifs ou séances d'activités sportives.

## 5- Modification / Annulation d'un programme

### > Du fait de l'UCPA

Avant le début du programme, l'UCPA peut être contrainte d'en modifier un élément essentiel ou de l'annuler si le nombre minimum de participants n'est pas atteint, en raison d'événements imprévisibles qui ne lui seraient pas imputables (y compris fermetures techniques), en raison de motifs inspirés par l'intérêt général ou la sécurité des participants. L'UCPA informera les participants de ces modifications et s'efforcera de proposer des éléments de substitution d'une valeur similaire. Si vous n'acceptez pas les éléments de substitution proposés, vous restez libre de demander l'annulation de votre inscription et son remboursement.

Au cours du programme, l'UCPA peut être contrainte d'interrompre les activités ou d'y apporter des aménagements en fonction des impératifs de sécurité ou des conditions climatiques du moment. Dans ce cas, seuls les responsables de l'encadrement sont habilités à prendre la ou les décisions nécessaires. Ces modifications ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

En cas d'annulation complète d'un programme en cours, l'UCPA s'efforcera de proposer aux participants des éléments de substitution d'une valeur équivalente. Si vous n'acceptez pas les éléments de substitution proposés, vous restez libre de demander le remboursement des sommes versées au prorata des séances non effectuées.

### > De votre fait

Toute notification d'annulation, d'interruption ou de modification d'un programme en cours ou à venir, doit être adressée par écrit au centre UCPA où se déroule le programme. Sauf dispositions spécifiées dans le règlement également au moment de votre inscription au programme sportif, faire appel à Mutuaide assistance, en partenariat avec Assurinc, assureur partenaire de l'UCPA, qui vous permettra de vous garantir en Assurance Annulation, Interruption, Vol et Individuelle Accidents. Vous trouverez le détail des garanties sur le site internet : <http://www.ucpa-assurloisirs.com>.

Si vous souhaitez souscrire à une des offres de notre partenaire, vous êtes invités à vérifier que vous n'êtes pas déjà bénéficiaire d'une garantie couvrant l'un des sinistres garantis par le nouveau contrat. Si tel est le cas, vous bénéficiez d'un droit de renonciation à ce contrat pendant un délai de 14 jours (calendaires) à compter de sa conclusion, sans frais ni pénalité, si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- vous avez souscrit ce contrat à des fins non professionnelles,
- ce contrat vient en complément de l'achat d'un bien ou d'un service vendu par un fournisseur,
- vous justifiez que vous êtes déjà couvert pour l'un des sinistres garantis par ce nouveau contrat,
- le contrat auquel vous souhaitez renoncer n'est pas intégralement exécuté,
- vous n'avez déclaré aucun sinistre garanti par ce contrat.

Dans cette situation, vous pouvez exercer votre droit à renoncer à ce contrat par lettre ou tout autre support durable adressé à l'assureur du nouveau contrat, accompagné d'un document justifiant que vous bénéficiez déjà d'une garantie pour l'un des sinistres garantis par le nouveau contrat. L'assureur est tenu de vous rembourser la prime payée, dans un délai de 30 jours à compter de votre renonciation. Si vous souhaitez renoncer à votre contrat mais que vous ne remplissez pas l'ensemble des conditions ci-dessus, vérifiez les modalités de renonciation prévues dans votre contrat.

Si vous avez souscrit des garanties complémentaires, et que vous souhaitez en bénéficier, il vous appartient de réaliser les démarches auprès de votre assureur, y compris si vous avez souscrit une assurance via notre partenaire, Mutuaide assistance, en partenariat avec le cabinet Assurinc.

## 7- Règlement Intérieur

Votre accès aux espaces du centre UCPA et aux programmes est réglementé et suppose le strict respect du règlement intérieur. Celui-ci est porté à la connaissance de tous par voie d'affichage dans les locaux du centre. Vous vous engagez par conséquent à respecter en toutes circonstances les consignes de bonne conduite, d'hygiène et de sécurité qui pourraient vous être données par le personnel de l'UCPA.

À défaut, l'UCPA se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité ou le bien être des autres participants. Aucune indemnité ne sera due à ce titre.

## 8- Matériel

Les matériels fournis varient d'un programme à l'autre. Pour certains programmes, seul le matériel collectif ou lourd est prévu. Vous devez donc vérifier dans les informations fournies lors de votre inscription quel type de matériel personnel emporter.

Important : tout matériel ou effet personnel vous appartenant reste sous votre responsabilité en cas de vol ou de dommage survenant au cours d'un programme, la responsabilité de l'UCPA ne pouvant être recherchée à ce titre.

## 9- Relations usagers

Pour toute demande particulière liée aux modalités de réalisation de votre programme ou séance, n'hésitez pas à solliciter l'équipe UCPA sur place, qui ne manquera pas de trouver, avec vous, une solution satisfaisante.

Vous avez également la possibilité de faire une réclamation par écrit au centre UCPA où se déroule le programme, soit via la borne interactive du centre sportif si votre centre en est équipé, soit sur le site internet de votre centre UCPA, dans l'onglet "accès et contacts", rubrique « contactez-nous » et/ou « questionnaire de satisfaction-réclamation ». Toute réclamation après la séance ou l'événement concerné doit être adressée dans le délai impératif de quinze jours après la date de retour.

## 10- Informatique

Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires pour que votre inscription puisse être traitée par nos services. Vos réponses sont obligatoires, le défaut de réponse rendant impossible votre inscription.

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement réalisé par UCPA Sport Loisirs, pour le compte du groupe UCPA (l'association UCPA Sport Vacances et ses filiales ainsi que l'association UCPA Sport Loisirs et ses filiales) et de leurs partenaires. Ce traitement a pour finalités le traitement statistique, la prospection, la mise en place d'opérations marketing ainsi que l'organisation de la prestation à laquelle vous êtes inscrite.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement.

Vous pouvez vous opposer au traitement et à la portabilité des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en envoyant votre demande par courrier à l'adresse suivante : UCPA – Département Relations Clients - 17, rue Rémy Dumoncel - 75698 Paris Cédex 14. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Sauf avis contraire de votre part, l'UCPA se réserve la possibilité d'utiliser les informations pour vous faire parvenir diverses documentations (courrier, mail ou SMS).